GE Healthcare

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à la Directive 91/155/CEE de l'UE, telle qu'amendée par la Directive 2001/58/CE - Belgique

1. Identification de la substance/préparation et de la personne physique ou morale responsable de la mise sur le marché

Nom du produit CHO Flp-in TRPV4 Cells, 1 ml

Numéro de catalogue 67610293

Composant Nombre 67610293

Liquide. Type de produit

Identification de la société/entreprise

GE Healthcare UK Ltd Fournisseur Numéro de téléphone d'appel d'urgence Amersham Place Swedish Poisons Information Centre:

Little Chalfont +46 (0)8 331 231

Buckinghamshire HP7 9NA England +44 0870 606 1921

Personne qui a mis au point la fiche de sécurité : msdslifesciences@ge.com

GE Healthcare Europe GmbH 0800 73888 Belgique

Branch office Benelux Kouterveldstraat 20 1831 Diegem

2. Identification des dangers

Le produit n'est pas classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Non classé Classification

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

3. Composition/informations sur les composants

Substance/préparation Préparation

Nom des composants **Numéro CAS** Numéro CE Classification diméthylsulfoxyde 67-68-5 10 200-664-3 Xi; R36/38

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. Premiers secours

Premiers secours Inhalation

Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire

pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Consulter un médecin si des symptômes se

développent.

Rincez la bouche avec de l'eau. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au Ingestion

chaud et au repos. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un

médecin si des symptômes se développent.

Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter Contact avec la peau

un médecin si des symptômes se développent.

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures Contact avec les yeux

et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de

rincer pendant 10 minutes au moins. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Référence 67610293 Date de validation 18 Juin 2009





Version 1

Page 1 de 5

Protection des sauveteurs

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation

appropriée.

Note au médecin traitant

Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste

pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Utilisables Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

Non utilisables

Aucun connu.

Risques particuliers liés à l'exposition au produit

L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut

provoquer l'explosion du conteneur.

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de

formation appropriée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection

respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions relatives à l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

Grand déversement accidentel

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Nota : Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

Petit déversement accidentel

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un contenant à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer.

Stockage

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Matériaux d'emballage

Recommandé Utiliser le récipient d'origine.

8. Contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Valeurs limites d'exposition

Non disponible

Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Si ce produit contient des composants pour lesquels des contraintes liées à l'exposition existent, utiliser des enceintes de protection, une ventilation locale par aspiration, ou d'autres moyens de contrôle automatiques intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien inférieur aux les limites recommandées ou légales. Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air,

Protection respiratoire

parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Protection des mains

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.



Référence 67610293

Date de validation 18 Juin 2009

Page 2 de 5

Protection des yeuxUtiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées

ou aux poussières.

Protection de la peau L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser

ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de

procéder à la manipulation du produit.

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil

automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Contrôle de l'exposition de

l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur

de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux

acceptables

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations générales

Aspect

État physique Liquide. **Couleur** Ambre.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Propriétés d'explosivité Non explosif en présence des matières ou des conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge

statique, chaleur, chocs et impacts mécaniques, matières comburantes, matières réductrices, les matières

combustibles, les substances organiques, les métaux, les acides, les alcalins et l'humidité.

Solubilité Non disponible

10. Stabilité et réactivité

 Stabilité
 Le produit est stable.

 Conditions à éviter
 Aucune donnée spécifique.

 Matières à éviter
 Aucune donnée spécifique.

Produits de décomposition

dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne

devrait apparaître.

11. Informations toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

InhalationAucun effet important ou danger critique connu.IngestionAucun effet important ou danger critique connu.Contact avec la peauAucun effet important ou danger critique connu.Contact avec les yeuxAucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
diméthylsulfoxyde	DL50 Cutané	Rat	40 g/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Rat	8200 mg/kg	-
	DL50 Intra-veineux	Rat	5360 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	17400 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	14500 mg/kg	-
	DL50 Sub-cutané	Rat	12 g/kg	-
	DL50 Non déclaré	Rat	1300 mg/kg	-
	TDLo Intra-cérébral	Rat	2234.8 mg/kg	-
	TDLo Intra-péritonéal	Rat	200 mg/kg	-
	TDLo Intra-péritonéal	Rat	1000 mg/kg	-
	TDLo Intra-péritonéal	Rat	750 mg/kg	-

Conclusion/Résumé Très faible toxicité pour les humains ou les animaux.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Effets chroniques

Cancérogénicité

Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité

Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction

Effets sur le développement

Effets sur la fertilité

Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

InhalationAucune donnée spécifique.IngestionAucune donnée spécifique.PeauAucune donnée spécifique.



Référence 67610293

Date de validation 18 Juin 2009



Page 3 de 5

Yeux Aucune donnée spécifique.

Organes cibles Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : peau, oeil, cristallin ou cornée.

12. Informations écologiques

Effets sur l'environnement

Aucun effet important ou danger critique connu.

Nom du produit (composant

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Espèces	Exposition
diméthylsulfoxyde	-	Aiguë CL50 >400 ml/L Eau douce	Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus - 1 g	96 heures
	-	Aiguë CL50 35 à 37 ml/L Eau douce	Poisson - Rainbow trout,donaldson trout - Oncorhynchus mykiss - 0.7 g	96 heures
	-	Aiguë CL50 34000000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - 31 jours - 15.8 mm - 0.062 g	96 heures

Conclusion/Résumé Non disponible.

Conclusion/Résumé Non disponible.

Nom du produit/composantDemi-vie aquatiquePhotolyseBiodégradabilitédiméthylsulfoxyde-3.1%; 14 jour(s).Non facilement

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composantLogPowFBCPotentieldiméthylsulfoxyde-2.03<4</td>faible

Autres effets nocifs

Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination des déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Déchets Dangereux

À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE.

14. Informations relatives au transport

Réglementation internationale du transport

Informations réglementaires	Numéro ONU Nom d'expédition	<u>Classe</u>	<u>Groupe</u> d'emballage	<u>Étiquette</u>	<u>Autres informations</u>
Classe ADR/RID	Non - réglementé.	-	-		-
Classe IMDG	Not regulated	-	-		-
Classe IATA-DGR	Not regulated	-	-		-

15. Informations réglementaires

Réglementations de l'Union Européenne

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

Phrases de risque Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne.

Utilisation du produit Applications industrielles.

Inventaire d'Europe Indéterminé.

Autres Réglementations UE

Phrases d'avertissement Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

supplémentaire



Référence 67610293 Page 4 de 5

Autres informations 16.

Texte complet des phrases R citées R36/38- Irritant pour les yeux et la peau. dans les sections 2 et 3 - Belgique Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Belgique

Xi - Irritant



Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Historique

Date d'impression 18 Juin 2009 Date de la précédente édition Aucune validation antérieure

18 Juin 2009 Date d'édition Version

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.



Référence 67610293

